

Condition de sélection

Article 1 : L'Organisateur

Le Drôle Magicien dont le siège social est situé 10, allée des charmes, 33140 Villenave d'Ornon (ci-après « L'Organisateur ») organise les sélections permettant de choisir les candidats pour une expédition intitulé « Traversée Africaine » (ci-après « Expédition »).

Article 2 : Présentation de l'expédition

« Traversée Africaine », est une expédition extrême au cours duquel 5 participants et Valentin TONIZZO, « aventuriers », vont faire la Traversée Africaine du Sud au Nord, et l'ascension du Mont Toubkal, pendant une durée maximale de 150 (cent cinquante) jours.

Article 3 : Acceptation des conditions de Sélection

La participation aux Sélections implique de la part des candidats l'acceptation sans aucune réserve des présentes conditions de Sélection. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles des présentes conditions de Sélection sera privé de la possibilité de participer aux étapes ultérieures de Sélection.

Article 4 : Participation aux Sélections

Les Sélections sont ouvertes à toute personne :

- âgée au minimum de 18 ans au 30 avril 2019,
- résidant en France (DROM-POM-TOM-COM inclus), Monaco, Andorre, Belgique, Suisse et Luxembourg,
- parlant et comprenant la langue française, et exprime en Langue des Signes Française (Niveau minimum B2)
- pouvant voyager dans le monde entier sans restriction légale ou administrative,
- n'étant liée par aucun contrat dont il résulterait l'impossibilité pour elle de participer à l'expédition et/ou d'autoriser l'Organisateur à exploiter son image, son nom et sa voix.

Par ailleurs, les candidats sont informés que le Jeu est appelé à se dérouler dans un pays étranger et requiert une disponibilité maximale de 150 (cent cinquante) jours consécutifs environ entre le 1er juillet et le 30 novembre 2020, ainsi qu'une bonne santé

Article 5 : Principes et modalités des Sélections

Les Sélections des candidats pour le Jeu s'effectueront en cinq étapes :

- Etape 1 : envoi d'un dossier de candidature par e-mail ;
- Etape 2 : épreuve QCM en ligne ;
- Etape 3 : rencontre des candidats potentiels;
- Etape 4 : rencontre des candidats potentiels sélectionnés à l'issue de l'étape 3 ;
- Etape 5 : sélection finale

Les candidats aux Sélections ne recevront aucune instruction de la part de l'Organisateur et seront libres de retirer leur candidature à tout moment.

Article 6 : Etape 1 - Dossier de candidature

Les candidats devront présenter leur candidature via un dossier de candidature.

Les candidats devront envoyer en une seule fois, le dossier de candidature, sous forme de vidéo.

Le dossier de candidature comprend :

1. Votre présentation
2. Votre motivation
3. Vos expériences
4. Une photo de vous (Libre à vous, visage visible)
5. Répondre aux questions suivantes :
 - Pourquoi voulez-vous participer à cette expédition ?
 - En quoi participer à cette expédition changerait votre vie ?

- Pourquoi doit on vous choisir plutôt qu'un autre ?
- Le mot « Impossible » existe-t-il pour vous ?

L'envoi des dossiers de candidature devra impérativement déposer sur le site :

www.wetransfer.com

L'envoi des liens des dossiers de candidature devra impérativement s'effectuer par courrier électronique à l'adresse suivante :

expedition@le-drole-magicien.com

Seuls les dossiers complets, envoyés avant le 1er août 2019 inclus, l'heure et la date reçue faisant foi, pourront être examinés dans le cadre de la sélection des participants à l'expédition.

Article 7 : Etape 2 - Épreuve QCM

A l'issue de l'étape 1, l'Organisateur vous enverra un mail qui contient les consignes et le lien, qui vous permet de passer l'épreuve QCM en ligne, d'une durée 2 heures.

Cette épreuves permet de sélectionner selon les critères propres à l'Organisateur 30 à 50 candidats potentiels environ appelés à participer à la troisième étape des présélections dans un lieu déterminé par l'Organisateur.

Article 8 : Etape 3 - Entretien

Les équipes de l'Organisateur rencontreront à Paris, les candidats potentiels présélectionnés lors de l'étape 2. A cette occasion, lesdits candidats potentiels participeront à un entretien filmé avec l'Organisateur, dans le respect total du secret professionnel, à qui ils devront remettre un questionnaire médical qui leur sera fourni préalablement et qui aura dû être rempli par leur médecin traitant.

Il est entendu que si un candidat potentiel communique des informations fausses ou dissimule des informations le concernant (notamment médicales), il pourra être éliminé des Sélections par l'Organisateur.

Ces rencontres permettront de sélectionner selon les critères propres à l'Organisateur entre 20 et 25 candidats potentiels environ qui participeront à l'étape 4 : la Sélection Tests Physiques Psychologies.

Article 9 : Etape 4 - Tests Physiques Psychologies

La Sélection T.P.P. (Tests Physiques Psychologies) se déroulera à Bordeaux en présence des candidats potentiels présélectionnés lors de l'étape 3. A cette occasion, ces candidats potentiels devront se rendre disponible pendant 72 heures pour effectuer une série de tests notamment physiques/psychologie dans le respect total du secret professionnel.

Ces différents tests permettront à l'Organisateur d'apprécier la condition physique des candidats potentiels afin d'établir un certificat de non contre-indication à leur participation « Traversée Africaine ».

Pour les candidats potentiels qui seront convoqués par l'Organisateur à la Sélection T.P.P. les frais de transport pour se rendre à Bordeaux ainsi que les frais de déplacement sur Bordeaux, l'organisation et les frais d'hébergement et de repas à Bordeaux ne seront pas pris en charge par l'Organisateur.

Ces tests permettront de sélectionner selon les critères propres à l'Organisateur entre 10 et 15 candidats potentiels environ qui participeront à l'étape 5 : la Sélection « Petite Traversée ».

Article 10 : Etape 5 - Sélection Final « Petite Traversée »

La Sélection Final « Petite Traversée » se déroule à Paris en présence des candidats potentiels présélectionnés lors de l'étape 3. A cette occasion, ces candidats potentiels devront se rendre disponible pendant deux semaines pour effectuer ensemble la traversée de Paris à Bordeaux à pied, sans utilisation des véhicules motorisés

5 concurrents environ ainsi que les candidats remplaçants seront alors sélectionnés, sur selon les critères propres à l'Organisateur, afin de participer au Expédition « Traversée Africaine »

Le choix des concurrents est discrétionnaire et n'aura pas à être justifié, ni motivé par l'Organisateur et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque réclamation, et ce, quelle que soit l'étape des sélections.

Article 11 : Validation et accès aux conditions de Sélection

L'Organisateur se réserve la possibilité de procéder à tout ajustement des modalités de sélections qui s'avèreraient nécessaires et ce, par avenant aux présentes conditions de Sélection.

Article 12 : Données et informations Loi Informatique et Libertés

Les candidats sont informés que l'Organisateur procède à un traitement automatisé des données les concernant dans le cadre des Sélections exclusivement, conformément à ses obligations légales et dans un intérêt légitime.

Ces informations, nécessaires à la prise en compte de leur participation, ont pour destinataire l'Organisateur, le primo-diffuseur du programme et tout prestataire de son choix prêtant son assistance à la sélection des candidats au Expédition.

L'Organisateur s'engage à ne faire aucun autre usage, notamment commercial, des données communiquées que celui visant à sélectionner les concurrents pour le Jeu.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa version consolidée du 24 janvier 2006 et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, et dans la limite des obligations légales de conservation, les candidats disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression, de restriction d'utilisation et de portabilité des données les concernant. Les candidats disposent également du droit de donner des directives sur le sort des données collectées en cas de décès. Pour exercer ces droits, les candidats sélectionnés pourront adresser leur demande à tout moment à l'Organisateur par mail simple à l'adresse ci-dessous :

contact@le-drole-magicien.com

En cas de doute raisonnable quant à l'identité du demandeur, l'Organisateur peut demander que lui soit fournis des informations supplémentaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

Les dossiers de candidature ne seront pas retournés et seuls les candidats retenus pour passer l'étape suivante seront contactés par l'Organisateur.

Les dossiers de candidature des candidats qui ne seront pas sélectionnés à l'issue des Sélections au Expédition pourront être conservés par l'Organisateur, sauf refus express de la part d'un candidat, pour la sélection des candidats des prochaines éditions d'Expédition. En tout état de cause, il est précisé que les dossiers de candidature seront détruits dans un délai de 2 (deux) ans par l'Organisateur à compter du **1er août 2019**.

Article 12 : Décision de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation aux Sélections toute personne troublant le déroulement des Sélections.

Toute information communiquée par le candidat sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

L'Organisateur se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler les présentes Sélections en partie ou dans son ensemble ou d'annuler l'Expédition si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour en informer préalablement les candidats.

L'Organisateur pourra toujours en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence, cesser tout ou partie des Sélections sans que les candidats ne soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 13 : Droit applicable

Les présentes Conditions de Sélections sont soumises à la loi française.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ces dernières, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal compétent de Paris.